

L'ACTION FRANÇAISE

5 2 0 0 0

4 € | N° 2848 | 66^e année | Du 4 au 17 octobre 2012 | Paraît provisoirement les premier et troisième jeudis de chaque mois | www.actionfrancaise.net



MAËSTRICHT : VINGT ANS, ÇA SUFFIT...

Page 3

Non à l'Europe !

L'ESSENTIEL

✓ ÉCONOMIE

Florange : la fin des illusions ... p. 2

La compétitivité à tout prix p. 2

✓ SOCIÉTÉ

Montebourg, ministre du déclin improductif p. 4

La démocratie en péril ? p. 5

Les communes au secours du français p. 5

Fonds du Qatar : investir dans l'islamisme p. 6

✓ MONDE

Pacte budgétaire : un traité pour quoi faire ? p. 7

Dans l'enfer sud-africain p. 8

Monarchie : la Serbie réconciliée p. 8

La guerre du Mali aura bien lieu p. 9

✓ ARTS & LETTRES

Jeanne d'Arc à l'affiche p. 10

Nimier : à la recherche de l'esprit Hussard p. 10

Mémoires libanaises p. 11

✓ HISTOIRE

Catholiques en Algérie p. 12

✓ IDÉES

Pour une préférence chrétienne p. 13

✓ POUR UN JEUNE FRANÇAIS

Relire Dominique de Roux p. 14

Relire Maurras :

La dictature des partis p. 14



Pauvre constitution...

SUIVRE LES OCCUPATIONS du Conseil constitutionnel est parfois très intéressant. Il est une sorte d'indicateur de l'état de la France. Le nouveau traité européen est passé entre ses mains pour un examen de conformité à la Constitution. Patastras ! Alors que les précédents traités avaient nécessité une révision du texte fondateur de la République, puisque nos "garants de la Constitution"

ne signaient que des textes non conformes, celui-ci pourra être adopté par le Parlement sans passer par le Congrès, car il ne contredit en rien nos institutions. Ce nouveau traité, qui nous apporte tant de contraintes budgétaires vis-à-vis de l'Europe, a donc été tamponné "certifié conforme" par les sages du Palais-Royal... Mais que reste-t-il donc dans cette Constitution ? Plus grand chose apparemment. De papier Canson il y a cinquante ans, elle s'est mue en papier calque. Pourtant, on a la preuve qu'elle n'est pas tout à fait vide puisque à une question prioritaire de constitu-

tionnalité sur la légalité de la corrida, il a été répondu que cette pratique était bien constitutionnelle, tout comme le combat de coqs mais aussi, comme il n'était pas précisé mais sous-entendu, l'abattage rituel. Ainsi, notre Conseil constitutionnel, qui n'a que faire de la présence de fonctionnaires européens dans les couloirs du pouvoir, veille à délivrer des dérogations à une loi interdisant la cruauté envers les animaux. À ce train-là, la bonne nouvelle, c'est que le coup d'État a de bonnes chances de devenir constitutionnel... □

Paul Debeux

M 01093 - 2848 - F: 4,00 €



« TOUT CE QUI EST NATIONAL EST NÔTRE »